

Sujet : [INTERNET] Député Houssin: Observations écrites relatives au projet d'une carrière d'argile sur Cahaignes, commune déléguée de la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte (27).

De : Timothée Houssin

Date : 23/01/2024 14:46

Pour : "pref-projet-terreal@eure.gouv.fr" <pref-projet-terreal@eure.gouv.fr>

Enquête publique TERREAL carrière de Cahaignes

Objet : Observations écrites de Timothée Houssin, député de l'Eure, relatives au projet d'une carrière d'argile sur Cahaignes, commune déléguée de la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte (27).

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Voici mes observations, concernant le projet d'autorisation environnementale, sollicité par la société TERREAL pour l'exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert pendant une durée de 30 ans aux lieux-dits "Le Fer à Chambre", "Le Vide Bouteille" et "Le Pré Magnard" situés sur la commune déléguée de Cahaignes à Vexin-sur-Epte, actuellement soumis à enquête publique, que je vous demande de bien vouloir annexer à votre rapport et prendre en considération dans vos conclusions :

En tant que député, j'ai eu l'occasion de me déplacer à plusieurs reprises à Cahaignes sur le site du projet, de rencontrer les riverains et l'association de défense de leurs intérêts, mais aussi de rencontrer les représentants de TERREAL et de visiter leur usine de tuiles des Mureaux.

Dès le départ, ce projet qui a été longtemps caché à la population a suscité la mobilisation presque unanime des riverains qui étaient mis devant le fait accompli et craignaient à juste titre de voir leur environnement et leurs conditions de vie dégradées. La première version du projet suscitait de multiples inquiétudes, légitimes. Ce projet était inacceptable en l'état.

J'avais alors exprimé, notamment par le biais d'un communiqué, non pas mon opposition à ce projet, mais la nécessité qu'il soit profondément modifié.

Il est à noter que plusieurs problématiques majeures ont été résolues par la seconde version du projet qui prend davantage en considération les demandes du commissaire-enquêteur et des habitants.

Ainsi, je tiens à saluer plusieurs modifications majeures que nous réclamions :

- Éloignement de la zone de stockage.
- Éloignement de la zone exploitée à 330m de l'habitation la plus proche.
- Matérialisation d'un nouveau parcours pour les poids lourds permettant d'éviter le carrefour des Tilleuls et éloigné de 200m de toute habitation.
- Réduction à 15 ans de la durée d'exploitation.

Néanmoins, bien que des avancées aient été réalisées, je témoigne d'une part que les

riverains sont toujours très opposés au projet et j'ai, d'autre part, encore des réserves importantes qui n'ont pas été levées.

Il me semble nécessaire de solutionner les points suivants :

- Aucune garantie n'est apportée au bâti existant ou sur la dévalorisation des maisons.
- Point fondamental : La sacralisation du recul du front d'exploitation à 330m des habitations semble indispensable, et il faudrait lever la menace d'une extension du site au terme des 15 premières années d'exploitation.
- Le projet manque de précision et de garanties quant au contenu exact du remblai qui sera apporté sur le site.
- Il faudrait prendre en compte les projets de la commune qui envisagerait de ne pas utiliser de remblai (faire du site une réserve d'eau ou autre).

Enfin, bien que le projet n'apporte que peu de retombées financières sur la commune de Vexin-sur-Epte et le département de l'Eure, je suis résolument engagé à ce que notre pays préserve une dynamique industrielle et à ce que l'usine de tuiles des Mureaux, créatrice d'emplois et de richesses, puisse poursuivre son activité. Une réponse claire aux problématiques soulevées ci-dessus me semble indispensable au bon déroulement d'un éventuel projet. Ceci pourrait permettre de rendre le projet acceptable pour une majorité d'habitants, (ce qui n'est pas le cas actuellement), tout en préservant sa viabilité pour l'entreprise TERREAL.

A mon sens, à l'heure actuelle trop d'incertitudes persistent pour que le projet puisse recevoir un avis favorable mais des pistes d'amélioration de ce dernier sont encore à étudier. Il semble indispensable que TERREAL renonce clairement à des projets d'extension au-delà de 330 mètres des habitation.

Veuillez recevoir, Monsieur l'enquêteur public, l'expression de mes sincères salutations,
Cordialement,
Timothée Houssin
Député de l'Eure

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <https://www.assemblee-nationale.fr>